

Périodique trimestriel

N° 27 février 1991

Bureau de dépôt:
Bruxelles 4

Editeur responsable:
Claude De Broyer
Av. A. Rodin, 21
1050 BRUXELLES

L'ECHO de L'EGOUT

Périodique d'information
commun à:

la Commission
de Protection des Sites
Spéléologiques

la Commission Wallonne
d'Etude et de Protection
des Sites Souterrains

la Commission Bruxelloise
d'Etude et de Protection
des Sites Souterrains

RAPIDE BILAN DU TRAVAIL DE LA C.P.S.S.

■ ETUDES

- La réalisation de l'Inventaire cartographique et descriptif des sites karstiques et des rivières souterraines DE LA PROVINCE DE NAMUR a constitué l'essentiel du travail de la C.P.S.S. depuis un an. Cette étude qui a reçu le soutien du Fonds de l'Environnement de la Fondation Roi Baudouin est entrée dans sa phase finale.
- Un état de la pollution des sites karstiques de l'entité de Viroinval a été dressé à la demande du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement pour la Région Wallonne (voir article dans cet écho).
- La rédaction des dossiers de classement des sites du Vallon sec de Lesves/Arbre (Profondeville) ont tout récemment eu leur aboutissement. C'est la 1ère fois dans les procédures de classement qu'il est tenu compte de la notion d'ensemble hydrogéologique.

■ INTERVENTIONS

HOTTON:

1. Grotte des Mille et une Nuits: mandatée par la Communauté Française, Administration du Patrimoine, la C.P.S.S. a poursuivi le contrôle des tirs de mine. Elle a également mis en place un système de chevilles pour mettre en évidence le mouvement des roches en place suite à l'exploitation de la carrière SOCOGETRA.

2. Carrière de l'Alouette:

la Commission a réalisé dans un premier temps, une étude d'impact sur les risques de pollution et de destruction de la grotte de HOTTON engendrés par une éventuelle remise en exploitation de la carrière.

(Dossier et plan: 100 Frs + 20 Frs de port)

Tout récemment, la C.P.S.S. est intervenue pour empêcher le déclassement du site afin de pouvoir implanter un parc à conteneur sur ce site et une décharge de classe III dans cette carrière.

OLNE:

Réaction contre la pollution du chantoir de la Falize.

SINSIN:

Intervention pour empêcher la fermeture du Trou du Renard et de l'Abîme du Fourneau par les propriétaires et favoriser une gestion de ces sites par le milieu spéléologique.

LUSTIN/GODINNE:

Mise en garde du Ministère des Travaux publics pour que les eaux d'écoulement de la nouvelle voirie ne soient pas rejetées directement dans les chantoirs avoisinants.

LESVES:

Réaction contre le nouveau projet d'égoutage et ses rejets dans les chantoirs.

THY-LE-CHATEAU:

Intervention pour obtenir l'accès à une perte en vue de l'étude du cours souterrain local.

SPRIMONT:

Séance d'information et réaction contre le projet d'utilisation de la carrière comme décharge de classe II par la société INTRADEL.

BOHON:

Réaction contre les intrusions du gérant du camping du «Grand Bru» et le non respect des chauves-souris et de l'environnement de la grotte.

E D I T O R I A L

• Si l'«ECHO de l'Egout» n'est plus sorti depuis quelques temps, ce n'est par manque de matière, ni parce que la Commission a végété. Que du contraire, elle a fait preuve d'une activité intense et soutenue grâce à de nouvelles bonnes volontés qui sont venues renforcer le noyau habituel des gestionnaires.

• Au niveau des publications, la Commission ne s'est pas endormie mais a concentré tous ses efforts sur la rédaction, la publication et la diffusion des 2 brochures au détriment, il faut l'avouer, de l'information courante via l'«ECHO de l'Egout».

• Un point important dans la vie de la Commission est son changement de dénomination depuis le 9 août 1990 en «Commission de Protection des Sites Spéléologiques» (C.P.S.S.) avec de ce fait quelques amendements de statuts.

• Depuis plus d'un an maintenant, la C.P.S.S. consacre tous ses efforts, à la réalisation, en vue de sa publication, de l'«Inventaire cartographique et descriptif des Sites karstiques et des rivières souterraines de Wallonie (avec Etat des lieux et mesures de protection)». Cette très importante étude s'avère de plus en plus nécessaire. Si son utilité est reconnue par tous, il est malheureusement très difficile de trouver des sources de financement suffisantes pour la mener à bien pour l'ensemble de la Wallonie. Reste à espérer que les pouvoirs publics répondront favorablement et rapidement à notre demande.

• Enfin, nous vous rappelons que vous êtes tous les bienvenus à nos réunions du 1er mardi de chaque mois à partir de 20 heures soit pour trouver ensemble une solution à un problème qui vous tient à coeur ou pour venir nous aider et prendre en charge la gestion de l'un ou l'autre dossier.

• Sachez également que, sans votre soutien, la C.P.S.S. ne peut rien. Songez donc à renouveler votre cotisation pour 1991.

J.-P. Bartholeyns
Secrétaire / Trésorier

■ CAMPAGNE

Sortie de presse et diffusion de deux brochures: «Eaux souterraines et grottes en péril» à l'intention du grand public; «Grottes et eaux souterraines, trésors à protéger» à l'usage des élèves des 5^e et 6^e primaires.

Organisation de la 12^e journée nationale et de l'opération «Pollukarst» à Viroinval en collaboration avec la régionale du Hainaut, l'UBS et le FSB.

Interviews télévisées par la RTBF et Antenne Centre sur la sauvegarde des sites karstiques et des eaux souterraines. présentation de l'Exposition «Eaux souterraines et Grottes en péril» à différentes occasions.

■ PRESENCES ET PARTICIPATION

Des représentants de la C.P.S.S. siègent à la Commission des eaux de surface, au Conseil Wallon de la Protection de la Nature, à la Commission «Protection et accès» de l'UBS.

La C.P.S.S. a été conviée à représenter les jeunes de la Région Wallonne aux Assises de l'eau en Artois/Picardie (France).

La C.P.S.S. était présente aux «Entretien de l'Environnement» à Bruxelles et aux «Journées de l'eau» à Woluwe Saint-Pierre.

J.-P. Bartholeyns

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA C.P.S.S.

BARTHOLEYNS, Jean-Pierre • BOUCKAERT, Katia
• CARELS, Etienne • CLAUSSE, Jacques • DE
BOCK, Jean-Louis • DE BROYER, Claude • FAIRON,
Jacques • REVELARD, Eric • RONGÉ, Eric • THYS,
Georges • VANDRIESSCHE, Christian.

DOSSIER

GROTTES DE HOTTON: LES MENACES DE DESTRUCTION ET DE POLLUTION PERSISTENT.

La grotte des «Mille et une Nuits» a, après bien des efforts obtenu le statut de site classé. La poursuite de l'exploitation de la carrière de Hampteau par la S.A. SOCOGETRA n'a été autorisée qu'à certaines conditions:

- la détermination et le respect d'un périmètre de protection
- la limitation de la puissance des tirs de mine pour éviter la destruction de la grotte due à la propagation des ondes de choc dans les bancs calcaires.

Ce statut a malheureusement été obtenu trop tard, la plus belle partie de la grotte ayant été «mangée» par la carrière.

Au début des contrôles de tir, pour lesquels la C.P.S.S. a été mandatée par la Communauté Française, Administration du Patrimoine, quelques chutes de pierres dans la galerie du Spéléo-Club étaient audibles depuis le «balcon». A présent, alors qu'à notre connaissance, aucune étude n'en faisait état, un phénomène de «fatigue de la roche» se manifeste dangereusement. Ce ne sont plus des pierres qui chutent mais bien des strates entières qui se détachent des parois et se fracassent au sol en blocs de plusieurs tonnes!



Extrait des Actes du 8^e Congrès de la C.P.S.S.

Dessin Philippe Rabagnac, France

A la demande de l'Administration, la C.P.S.S. a scellé dans la roche, des chevilles d'acier de 8 mm de diamètre. Les mesures d'écartement relevées au 0,02 de millimètre à l'aide d'un pied à coulisse de très grande précision ont permis de constater que ce sont des tirs effectués horizontalement au pied du front de taille qui causent le plus de dégâts à l'intégrité de la grotte. Non, la grotte de HOTTON n'est toujours pas un site classé à concasser!

Et comme si ce n'était pas suffisant: voilà que la Commune d'HOTTON demande le déclassement du site pour transformer l'ancienne carrière de l'Alouette en décharge de classe III et implanter un parc à conteneurs pour les recyclages. Cette carrière étant située à l'amont du réseau et à l'aplomb des dernières découvertes, les risques de pollution sont bien évidents.

Vraiment on ne manque pas de culot à HOTTON car ce n'est pas la première fois que la Commune souhaite implanter une décharge à cet endroit. C'est entre autres pour cette raison qu'«Inter-Environnement Wallonie» lui avait décerné en 1981 le «Prix Chardon».

J.-P. Bartholeyns

DOSSIER

L'INVENTAIRE «POLLUKARST»: INVENTAIRE DE LA POLLUTION DES REGIONS CALCAIRES DE WALLONIE

1. OBJECTIFS :

Général :

Inventaire des décharges de déchets et des polluants dans les zones karstiques de Wallonie et action de sensibilisation du public.

Particuliers :

- Constitution d'une cartographie et d'un fichier des décharges et nuisances dans les sites karstiques de

Wallonie.

- Organisation d'actions de sensibilisation du public au problème des déchets et aux conséquences de la prolifération de dépôts et écoulements polluants pour la qualité des eaux, la faune, la flore et les sites.

2. RESUME :

L'inventaire «Pollukarst» est basé sur les données d'une enquête réalisée auprès des associations spéléologiques et d'autres groupes concernés, vérifiées et actualisées par une prospection de terrain. Les cartes de pollution produites, au 1/10000, permettent le repérage des sites karstiques pollués, la distinction du type de pollution, par déchets solides ou rejets liquides et une caractérisation de l'importance des nuisances selon deux critères, leur étendue et leur gravité.

A chaque site est associé une fiche descriptive qui résume l'ensemble des données recueillies par enquête et par prospection, souligne les principaux points névralgiques et, pour les sites les plus sensibles ou les plus vulnérables, préconise une série de mesures susceptibles de limiter ou d'enrayer leur dégradation.

3. L'INVENTAIRE DE L'ENTITE DE «VIROINVAL»

Cet inventaire a été réalisé, en octobre 1989, en parallèle avec la 12^e Journée Nationale de Dépollution grâce aux subsides accordés par le Ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et du Logement pour la Région Wallonne, Monsieur Guy Lutgen.

- Plus de 50 sites karstiques diversément pollués ont été répertoriés sur la seule commune de Viroinval, la plupart concentrés aux abords de ses principales entités, Nismes, Dourbes, Olloy, Treignes et Mazée.

A titre d'exemple, plusieurs abanquets de Nismes, certains situés en Réserve naturelle, sont utilisés comme décharges sauvages par l'industrie locale et les particuliers. A Olloy-sur-Viroin, outre quelques dépôts sauvages, un large égout rejette huiles, mazout et eaux usées en provenance d'un garage voisin...

L'inventaire présenté au Ministre de l'Environnement et à l'Administration Communale de Viroinval

constitue un exemple ponctuel d'un projet beaucoup plus complet : l'Inventaire des sites pollués en terrain calcaire pour l'ensemble de la Wallonie.

Le rapport reprenait successivement, pour la commune de Viroinval :

- la représentation générale de la région étudiée,
- la présentation de l'inventaire Pollukarst,
- la localisation sur les cartes au 1/10000 (58/5 - 58/6) des points de pollution),
- la description complète de tous les sites pollués répertoriés,
- une synthèse des résultats,
- les enseignements que l'on peut tirer de ce travail.

4. LA 12^{ème} JOURNEE NATIONALE DE DEPOLLUTION :

En plus d'actions localisées sur les populations de la région de Viroinval, à savoir :

- la présentation de l'exposition CPSS «Eaux souterraines et Grottes en Péril» à la Maison des Baillis à Nismes,
- la présentation de films au Musée du Cinéma à Nismes,
- la diffusion d'une brochure de sensibilisation destinée aux enfants de fin d'école primaire «Grottes et Eaux Souterraines - Trésors à protéger»,

la campagne de sensibilisation a comporté l'organisation de la 12^{ème} Journée Nationale de Dépollution.

Mise sur pieds conjointement par la CPSS et la régionale du Hainaut de l'Union Belge de Spéléologie elle a permis le nettoyage complet ou partiel de 25 sites pollués grâce à la participation de quelques 420 bénévoles dont 300 élèves des écoles encadrées par des responsables des Eaux et Forêts : 70 m³ de déchets de toute nature ont ainsi été enlevés (± 500 sacs, 9 camions communaux, 2 containers de 5 m³, 1 wagon de chemin de fer de 40 m³).

5. CONCLUSION :

Les pollutions et dégradations diverses qui affectent ou menacent le milieu karstique mettent en danger les eaux souterraines et les sites karstiques. Il est donc urgent de réagir pour une meilleure gestion des ressources en eau souterraine et une protection plus efficace de notre patrimoine naturel (grottes, abanets, chantoirs, etc.).

A côté de l'indispensable information et sensibilisation du public, dans le but de modifier les comportements pollueurs et destructeurs, il faut mettre en oeuvre tous les moyens techniques et scientifiques pour une gestion efficace de l'environnement karstique et ses ressources.

Mieux gérer les ressources en eau souterraine signifie une meilleure connaissance des nappes karstiques et une meilleure prévention des pollutions. En ce qui concerne les déchets solides, il faut arriver à une réduction de leur volume, à un recyclage plus intense et à une élimination plus efficace. Pour les rejets liquides, il est indispensable d'interdire les rejets d'eaux usées (domestiques, industrielles ou agricoles), de ruissellements (de routes et d'autoroutes) dans les points d'absorption du karst; il faut en outre utiliser les meilleures techniques d'épuration avant de remettre ces eaux dans la nature.

En milieu karstique, des mesures plus spécifiques doivent être prises :

- interdiction explicite d'utiliser les cavités karstiques (naturelles ou anthropiques) comme dépôt d'immondices,
- interdiction d'entreposer des déchets industriels dangereux,
- élimination prioritaire des décharges existant dans les bassins d'alimentation des captages ou des sites karstiques remarquables.
- une priorité doit être accordée à l'épuration des zones calcaires particulièrement vulnérables.

Georges THYS
et Franco GIROLIMETTO.

AVIS DE RECHERCHE

La C.P.S.S. cherche à s'adjoindre un juriste parmi ses collaborateurs bénévoles.

De telles compétences lui manquent encore cruellement pour mener à bien certains dossiers.

Les intéressés seront les bienvenus à la réunion du 1^{er} mardi de chaque mois dès 20h. ou peuvent prendre directement contact Georges THYS.

Tél. à la C.P.S.S.: 02/647.54.90 ou au 652.09.82



Dépollution Viroinval
photo JPB

LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS A BOHON: UN ECHEC ?

Depuis dix ans, les spéléos ont été pressentis pour protéger efficacement les chauves-souris de la grotte de Bohon. Il a fallu des années d'hésitation de leur part pour qu'enfin ils se décident à passer à l'action; peut-être était-il grand temps, le Ministre de l'Environnement venant de charger l'Inspection de l'Environnement et des Forêts d'examiner le problème.

Ainsi donc, les 16 et 17 avril 1988, quelques très courageux spéléos ont mis en place une grille de fermeture devant protéger le lac et la colonie de reproduction du Vespertilion de Daubenton. On ne peut que se réjouir de cette action car la réticence du milieu vis-à-vis des fermetures est bien connue. C'est probablement pour minimiser l'impact psychologique que la grille fut placée le plus près possible du lac. Le résultat de ce choix ne se fit pas attendre, le passage secondaire vers le lac a été rouvert, par des individus pour lesquels la Protection de la Nature ne veut encore rien dire. Depuis le passage a été efficacement refermé. D'autre part, la colonie de chauve-souris, après sa phase de mise-bas, s'est dispersée pour s'installer aux deux endroits où la rivière apparaît, en amont du pont. La grille n'a donc pu remplir entièrement le rôle qu'on en attendait.

Le problème de Bohon est donc à revoir, il est impératif que les spéléos aient à coeur de le solutionner efficacement, même si le travail est à reprendre à zéro. Sans vouloir entrer dans une polémique stérile, rappelons toutefois que des spécialistes de la protection sont à votre disposition, pourquoi ne pas leur demander leur avis et suivre leurs conseils? Lorsqu'un objectif de cette importance est fixé, demandez l'aide de la C.P.S.S., son rôle est de vous aider à l'atteindre.

Bescherming van de vleermuizen in Bohon

Het stuk evalueert, twee jaar na het plaatsen van de poort, of de aktie daadwerkelijk enige vruchten afwerpt. Enkele bedenkingen trekken het optimaal functioneren van het plaatsen van een poort in de grot in twijfel.

A VOTRE SERVICE

UN LIVRE PRESTIGIEUX: HAN SUR LESSE ET SES GROTTES

La Société des Grottes de Han-sur-Lesse a été constituée en 1895. Depuis, elle a toujours eu à coeur de faire connaître, à un public le plus large possible, les merveilles du monde souterrain. La spéléologie a effectivement trouvé, ici, un développement prodigieux. La vocation touristique de la grotte a commencé en 1822. Depuis, des dizaines de millions de visiteurs, venus du monde entier, ont pu admirer ce site exceptionnel. Il devait acquérir une renommée universelle, la littérature, touristique et scientifique, qui lui fut consacrée est énorme. En 1986, l'Association Belge des

Grottes et Cavernes à intérêt Touristique et Eudcatif (AGECIT) avait décidé de réaliser un livre illustré sur l'ensemble des grottes en question. Comme souvent, les choses ont évolué, mais pas dans le sens du projet de départ, car finalement seule restait en course la Société des Grottes de Han. Si le sujet fut donc plus limité que prévu, on pouvait le traiter plus en profondeur.

L'ouvrage est sorti des presses de Didier Hatier en 1989. Sur les 7 auteurs ayant participé à sa rédaction, la C.P.S.S. est fière de compter trois de ses membres ou conseillers: l'aspect géomorphologique est développé par Yves QUINIF, la partie biospéléologique par Jacques FAIRON et Guy DEFLANDRE, le coordinateur de l'ouvrage, est l'auteur des 100 plus belles photos de la lesse souterraine. Un chapitre écrit par Bruno BASTIN relate presque au jour le jour les découvertes successives de ce monde souterrain; un autre (Bernard GLANSBORFF), aborde l'épopée de la vie des hommes dans la grotte à travers les âges. Enfin, un dernier chapitre retrace en quelque sorte l'histoire de l'action touristique (par Norbert BASTIN et Jacqueline DULIERE).

De nombreuses autres informations guident le lecteur désireux en connaître davantage à propos des thèmes abordés. Bref, un ouvrage luxueux de 156 pages dans lequel même les plus avertis iront de découvertes en émerveillement à travers les photos remarquables de Guy DEFLANDRE. C'est un ouvrage qui mérite sa place dans la bibliothèque de tout spéléo averti mais aussi de tout lecteur passionné d'histoire de découverte et de beautés à l'état pur.

Een boek over Han sur Lesse.

Verleden jaar werd een prachtig geïllustreerd boek over de grotten van Han op de markt gebracht. Het werk bestaat eveneens in een nederlandse uitgave, het artikel geeft een korte boekbespreking. De Nederlandse uitgave is inboudelijk even boeiend, maar laat op taalkundig vlak te wensen over.

DOSSIER

COLMATAGE DE SIPHON! PHOSPHATES ET ARGILE: BON OU MAUVAIS MENAGE?

Il y a peu, je relisais le numéro spécial «LAPIAZ» publié par l'Equipe Spéléo du Centre de Mons.

En page 19, sont signalés les problèmes de colmatage des siphons. Ces obstructions qui préoccupent la Société des Grottes de Han, semblent également se présenter dans d'autres grottes dont l'Abîme de Lesves.

Une cause possible pourrait être une modification de structure de l'argile provoquée par la présence de phosphates dans l'eau.

Quelques mots au sujet de la physico-chimie des argiles sont nécessaires pour expliquer ce phénomène. L'argile peut, suivant la composition chimique de l'eau qui l'imprègne, être soit sodique soit calcique, suivant que

cette eau est riche en sodium ou en calcium. Bien sûr, dans une grotte l'argile a beaucoup de chances d'être calcique.

Il faut savoir que l'argile calcique floccule, c'est-à-dire que les grains très fins qui la constituent s'agglomèrent entre eux et se comportent comme des grains plus gros. Ces congolérats sédimentent très rapidement après dispersion dans l'eau.

Il est possible de faire cette expérience dans un grand tube en verre. On peut également ajouter (avec prudence) un peu de solution de soude caustique (le célèbre DESTOP) dans le tube en verre. Après agitation, on se rend compte que cette argile se dépose très lentement (souvent plusieurs jours) au fond de l'éprouvette.

Par l'addition de soude, source de sodium, celui-ci prend la place du calcium fixé sur les molécules d'argile. Il faut remarquer qu'il est possible de ramener l'argile à l'état flocculé par addition de sel de calcium soluble (du chlorure de calcium par exemple) qui va permettre une refloculation de l'argile en suspension. La floculation par le calcium d'une argile lui fait perdre une partie de sa cohésion, augmente sa perméabilité et sa porosité tant à l'eau qu'à l'air. Ces propriétés justifient l'utilisation de la chaux par les agriculteurs pour amender les terres lourdes qui de ce fait sont mieux aérées, moins collantes et plus légères à travailler.

Revenons à notre floculation: le sodium n'est pas le seul à défloculer une argile par élimination du calcium: il suffit d'introduire un polyphosphate de sodium qui va fixer le calcium au détriment des molécules d'argile qui seront déflocuées. C'est entre autres, pour cette possibilité de fixer le calcium que les polyphosphates sont utilisés abondamment dans les poudres à lessiver modernes: ces polyphosphates diminuent les effets de la dureté de l'eau.

De tout ce qui précède, on peut supposer que nos eaux de rivière «modernes» modifient fondamentalement le comportement des argiles qu'elles charrient: ces argiles mettent un très long temps pour se déposer après crue, ce qui implique que les points d'origine des argiles déposées dans les siphons peuvent être très

éloignés de ces grottes. En régime de basses eaux, ces argiles devenues sodiques se consolident, acquièrent une forte cohésion qui empêche leur élimination par les crues suivantes, avec formation de bouchons de plus en plus conséquents car les volumes d'eau à débit très lents sont de plus en plus grands et de ce fait contiennent de plus en plus d'argile en suspension, d'où un merveilleux effet boule de glaise, oh! pardon, boule de neige.

Il est évident que les autres charges apportées par ces eaux «enrichies» contribuent largement à l'obstruction des grottes actives.

J.C.

Fosfaat en klei

Het artikel gaat na in welke mate de aanwezigheid van fosfaten een beïnvloedende rol speelt in de kleiafzettingen in grotten. Er wordt aangetoond dat ze de verstopping van sifons en grotten bevorderen.

DOSSIER

A PROPOS DE CLASSEMENT DE SITES.

Dans notre pays, différents moyens sont mis en oeuvre pour assurer une meilleure protection du patrimoine culturel immobilier et de sites trop souvent méconnus, saccagés, ou abandonnés: législation concernant l'aménagement du territoire, ouvrages d'information et de sensibilisation- inventaires, atlas, études-mesures de classement, octroi de subsides et de libéralités fiscales pour les biens classés.

Mais rappelons tout d'abord quelques définitions énoncées dans le décret du 17 juillet 1987 relatif à la protection du

Patrimoine culturel immobilier:

C'est l'ensemble des biens dont la protection se justifie en raison de leur intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique.

Site:

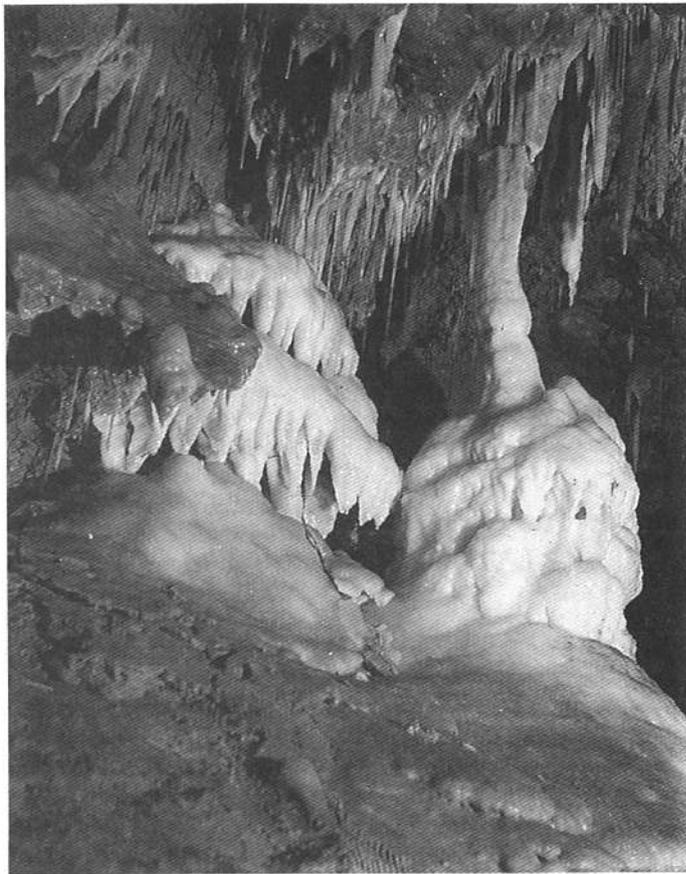
Toute oeuvre de la nature ou toute oeuvre combinée de la nature et de la nature constituant un espace suffisamment caractéristique et homogène pour faire l'objet d'une délimitation topographique.

Une vallée, une carrière, une fagne, une mare, une forêt, une allée, un arbre, une zone botanique particulière, une grotte, une roche, un parc, un cimetière, ...

A la lecture de ces définitions, on remarquera combien le concept du patrimoine immobilier a évolué: il y a quelques années encore, il était synonyme de grande oeuvre architecturale, aujourd'hui il peut s'appliquer à des monuments simples, voire modestes, à des constructions utilitaires, ... Le concept «historique» a évolué vers le

Philippe Geluck
Extrait de «Le Soir»





Vilaine Source

photo G. Chalon - C. Deraux

concept «témoin».

La notion d'ensemble architectural a été adoptée pour protéger des groupements de constructions qui, si elles ne sont pas nécessairement prestigieuses, forment un tout harmonieux qu'il convient de ne point rompre: intégration dans le paysage, harmonie des styles, harmonie des volumes, harmonie des matériaux,...

C'est également la notion d'ensemble hydrogéologique qui a prévalu au classement des châteaux du Vallon de Lesves et de la résurgence de la Source.

Pour conserver à ces biens leurs caractéristiques essentielles, le classement est une des mesures prévues à la législation.

Qu'est le classement?

C'est l'acte officiel par lequel la protection d'un site est reconnue d'intérêt régional. Cet acte émane du Ministre de la Région Wallonne responsable en matière de monuments, sites et fouilles; il est concrétisé par un arrêté de l'Exécutif.

Le classement préserve le bien classé de toute modification qui en changerait définitivement l'aspect sans y avoir été autorisé préalablement par le Ministre; mais il assure d'autre part au propriétaire l'intervention financière publique pour l'entretien et la restauration de son bien s'il s'agit d'un monument classé et d'autre part des aides fiscales intéressant à la fois les propriétaires, les mécènes et les sponsors pour tous les biens classés.

Qui peut proposer le classement d'un site ?

- le ministre compétent de l'Exécutif régional;

- la Commission royale des monuments, sites et fouilles;
- le Collège des Bourgmestres et Echevins de la commune concernée;
- toute personne intéressée appuyée par une pétition de 150 personnes inscrites au registre de la population de la commune où le bien est situé, s'il s'agit d'une commune de moins de 5000 habitants; de 300 personnes s'il s'agit d'une commune de plus de 5000 habitants;
- le propriétaire (décret du 17 juillet 1987).

ATTENTION:

Une pétition a pour effet d'entamer une procédure de classement. Il s'agit là d'un instrument très intéressant pour les habitants, à condition qu'il soit utilisé convenablement: à cet égard, il faut recommander l'établissement d'un dossier technique démontrant que le monument ou le site en question mérite d'être protégé selon les termes de la loi. En ce qui concerne le classement des grottes et de sites karstiques, la C.P.S.S. a réalisé plusieurs dossiers soumis à la Commission Royale. Elle peut se charger de tout dossier de classement.

Pratiquement les demandes peuvent être adressées aux Commissions provinciales de monuments, sites et fouilles.

HAINAUT:

Madame la Présidente de la Commission provinciale des monuments, sites et fouilles;
Services techniques provinciaux.
Av. du Général de Gaulle, 102
7000 - Mons.

LIEGE:

Monsieur le Président de la Commission provinciale

des monuments, sites et fouilles • Rue Fond Saint-Servais, 12 • 4000 - Liège.

LUXEMBOURG:

Monsieur le Président de la Commission provinciale des monuments, sites et fouilles • Service Provincial des Bâtiments, Square Albert 1^{er}, 1 • 6700 - Arlon.

NAMUR:

Madame la Présidente de la Commission provinciale des monuments, sites et fouilles • Av. Golenvaux, 14
5000 - Namur.

Après autorisation du Ministre compétent, une procédure de classement est entamée. Le propriétaire en est informé par lettre recommandée à la poste. Le dossier est transmis d'abord au Collège des Bourgmestres et Echevins, qui a la charge de mener une enquête publique, puis à la Députation provinciale en fin à la Commission Royale pour avis motivés. Le Ministre prend alors sa décision. Si elle est favorable, l'arrêté de classement est notifié au propriétaire par lettre recommandée, ainsi qu'aux différentes instances:

Députation permanente, Collège des Bourgmestres et Echevins, Commission Royale ... et est publié par mention au Moniteur belge.

L'importance de l'environnement a conduit les législateurs à établir, selon les cas, une zone de protection autour du bien classé, zone dont le périmètre est fixé en fonction des exigences de la protection des abords. Dans cette zone, tous les travaux susceptibles de modifier les vues du bien, à partir de celui-ci ou de l'extérieur vers lui, doivent être expressément autorisés par le Ministre.

Un bien menacé de destruction peut être inscrit d'urgence par le Ministre et après avis de la Commission Royale sur une liste de sauvegarde. La procédure d'inscription est entamée de la même manière qu'une procédure de classement. Vu l'urgence, le Ministre peut prendre cette décision dans un délai très court. Le bien «est inscrit» pour une période de 9 mois.

De même que pour un classement, l'arrêté est publié par mention au Moniteur belge et notifié au propriétaire et aux différentes instances intéressées. Durant une période de 9 mois, le propriétaire ne peut apporter à son bien ou y laisser apporter aucun changement définitif qui en modifie l'aspect, avant d'y être autorisé par le Ministre sur avis de la Commission Royale.

Voici la liste des sites calcaires qui sont actuellement classés dont 19 grottes et châteaux.
(D'après: Monuments et Sites classés en Région Wallonne - Liste arrêtée au 1 janvier 1990).

SITES CALCAIRES CLASSÉS

Province de Hainaut:

● AISEAU-PRESLES

Presles: Parc du château - 30.06.1983

● CHIMAY

Virelles: Pelouse calcaire, près du lac de Virelles

30.07.1987

● HONNELLES

Angre/Raisin: Vallée de la Honnelle et le «caillou qui bique» - 30.11.1960

Province de Liège:

● AYWAILLE

Sécheval: Chantoir - 24.10.1938 et 11.06.1986

● Sougné-Remouchamps: Grotte de Remouchamps et alentours - 31.12.1941 et 11.06.1986

● CLAVIER

Val Tibiémont: Méandre du Hoyoux - 11.04.1989

● COMBLAIN-AU-PONT

- Comblain-au Pont: Rochers, dits Chession 11.10.1941

- Rochers, dits la Hé Leruth - 27.09.1972

- Rochers, dits les Roches Noires

18.06.1946 et 26.07.1977

- Rochers, dits les Tartines - 20.06.1949

- Rochers, dits Thier Pirard - 04.01.1950

● DISON

Andrimont: Chantoir - 12.07.1945

● ENGIS

Ehein: Grottes de Lyell et de Rosée - 08.07.1977

● ESNEUX

- Beaumont: Plateaux de Beaumont et pentes 16.03.1936 et 31.12.1948

- Esneux: Neuray à Esneux jusqu'au Pont d'Hony 29.05.1981

- Rocher, dit la Roche Trouée et alentours

24.12.1958 et 01.04.1986

- Tilff: Vallée de la Chawresse

21.01.1977 et 25.10.1977

● FERRIERES

Xhoris: Rochers, dits rochers de la Vierge et vallon de Blairon - 9.11.1949

● FLEMALLE

- Les Awirs: Grottes Schmerling - 20.10.1978

- Ramioul: Grotte de Ramioul - 14.05.1938

● HAMOIR

Comblain-Fairon: Rochers, dits Rochers de la Vierge et vallon de Blairon - 9.11.1949

● HUY

Solières: Vallée du ruisseau de Solières 09.04.1984

● MODAVE

Survillers: Méandre du Hoyoux 11.04.1989

● NEUPRE

- Plainevaux: Point de vue sur l'Ourthe, en bordure de la route de Plainevaux à Bearegard - 13.03.1944

- Roche aux Faucons - 04.03.1947

● SPRIMONT

Rouvieux: Rocher, dit de la Rohe Sanglante

25.10.946

● TROOZ

Fonds de Forêt: Site des Fonds de Forêt 20.06.1949

● WANZE

- Huccorgne: Rochers, dit Roche aux Corneilles 30.12.1933 et 27.09.1972

- Le Roua: Carrières - 18.11.1985.

Province du Luxembourg:

● HOTTON

Hotton: Grottes de Hotton - 08.05.1978

Province de Namur:

● JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Spy: Grotte dite de «L'Homme de Spy», (+S) 30.09.1981

● ANDENNE

- Les Forges: Rochers, dits «les Demoiselles» dans la vallée du Samson - 9.11.1976

- Samson: Rochers de Samson - 12.05.1944

● ANHEE

- Annevoie: Ensemble formé par chacune des sources 1, 2 et 3 qui alimentent les pièces d'eau des jardins d'Annevoie - 05.10.1982

- Sosoye: Pelouse calcaire de Ransinelle dite «de la Montagne» - 04.12.1989

● ASSESSE

Maillen: Trou d'Haquin - 23.10.1989

● BEAURAING

Recogne: Ligne de crête avec les ruines de l'ancien château - 04.08.1983

● COUVIN

Couvin: Rocher dit «de la Falaise» - 07.07.1976

● DINANT

- Anseremme: Rochers de Moniat - 04.01.1950

- Bouvignes: Vallée de la Meuse entre Bouvignes et Houx - 02.05.1985

- Dinant: Rocher Bayard et alentours - 04.04.1939

- Falmignoul: Ensemble formé par la «la Ranle», «les Traillis» et les «Crétiats» - 25.10.1946

- Freyr: Rochers de Freyr et alentours, (+Falmignoul et Anseremme) - 08.08.1944

- Leffe: Fonds de Leffe - 29.01.1988

● GESVES

- Faux-les-Tombes: Rochers de Roquimont dans la vallée du Samson - 04.10.1974

- Goyet: Rochers de Goyet dans la vallée du Samson 01.10.1976

- Les Forges: Rochers dits «les Demoiselles» dans la vallée du Samson - 09.11.1976

● HASTIERE

- Waulsort: Rochers de Pauquys - 25.10.1946

- Rochers de Moniat - 04.01.1950

● HOUYET

Chaleux: Aiguilles de Chaleux

04.04.1939 et 29.10.1981

Vèves: Château et alentours - 04.11.1976

● JEMEPPE-SUR-SAMBRE

- Spy: Grotte dite de «L'Homme de Spy» et alentours, 30.09.1981

- Marche-les-Dames: Rochers, - 30.12.1933

● PROFONDEVILLE

- Arbre: Grotte et résurgence de la Vilaine Source et chantoir de Normont, à Arbre; double chantoir du Moulin et chantoir du Trou de Renard, à Lesves 23.10.1989

- Lesves: Chantoir dit «Trou des Nutons» - 17.02.1983

● ROCHEFORT

- Eprave: Fortification antique - 12.02.1981

- Hamerenne: «Laide Fosse» - 23.11.1976

- Han-sur-Lesse: Allée des maronniers devant la sortie des grottes - 27.04.1982

- Anticlinal et terrains communaux de part et d'autre de la Cluse du Ry d'Ave - 26.05.1982

- Site du «Belvédère» ou «Rochers de Serin» 01.07.1982

- Rochefort: Carrière de marbre Saint-Remy 16.10.1975

- Trou Maulin et endroit dit Bearegard - 10.05.1982.

● VIROINVAL

- Dourbes: Site formé par «la Roche à Lomme», «la Montagne-au-Buis» et le «Tienne au Pauquys», (+ Nismes) - 20.10.1947

- Nismes: Site formé par «la Roche à Lomme», «la Montagne-au-Buis» et le «Tienne au Pauquys», (+ Dourbes) - 20.10.1947

● YVOIR

- Bauche: Bois des Roches - 23.02.1983

- Mont-sur-Meuse: Site de Mont-sur-Meuse 02.02.1944

- Yvoir: Embouchure du Bocq - 20.04.1982

ACTION

TRAVAUX PUBLICS ET SITES KARSTIQUES

Ayant eu connaissance de la mise en adjudication des travaux de modernisation de la voirie Justin - Mont-Godinne (N947), la CWEPSS est intervenue auprès de Monsieur André Baudson, Ministre des Travaux Publics de l'Exécutif Régional Wallon pour que les sites karstiques de cette région soient préservés.

Cet extrait de la réponse du Ministre vous informera des décisions qu'il a prises.

«Faisant suite à votre intervention et après rapport des services compétents de mon Administration j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que j'ai décidé de prendre les mesures suivantes en vue de protéger les sites karstiques:

- les eaux de ruissellement seront reprises tout d'abord par un réseau superficiel (filets d'eau et fossés);
- Des canalisations conduiront ensuite ces eaux vers un réseau d'égout qui sera directement relié à la Meuse.

Je peux vous assurer qu'à aucun endroit, il n'est envisagé de rejeter les eaux dans un chantoir.

D'autre part, j'insiste auprès de mes services pour qu'ils veillent lors des travaux à éviter tout problème pouvant mettre en péril les réseaux d'eau souterraine.

JPB

ACTION

FERMETURE DES GROTTES DE SINSIN

Excédés par le comportement de certaines hordes de visiteurs, les riverains de l'Abîme au Fourneau et du Trou du Renard à Sinsin (commune de Somme-Leuze) se sont plaints à la commune et aux propriétaires des terrains.

Ceux-ci étaient décidés à recourir à n'importe quel moyen pour que ces grottes soient bouchées à tout mais et pour tous.

Une action rapide et conjointe de la Commission de Protection des Sites Spéléologiques et de la Commission d'Accès aux Cavités de l'UBS a permis de trouver une solution. Ces deux grottes seront, dans un premier temps, fermées pour une durée d'un an et ensuite ouverts aux membres de l'UBS.

Persuadés que vous comprendrez les difficultés de telles négociations qui visent à préserver l'accès des grottes aux vrais spéléos, nous sommes convaincus que vous respecterez cette fermeture transitoire et dissuasive pour les tours operators.

JPB

DOSSIER

LES AGENCES DE BASSIN: UN MAILLON DE LA GESTION DE L'EAU EN FRANCE

Informations recueillies auprès de Monsieur DUHEM, responsable des Relations Publiques de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Six Agences de l'Eau furent créées par une loi en 1964. Elles sont compétentes pour les bassins Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne, Adour-Garonne et le bassin Artois-Picardie.

Ces agences ont pour principal rôle d'apporter la puissance financière en matière de gestion de l'eau. De ce fait, elles dépendent du Ministère de l'Environnement et du Ministère du Budget.

Ce sont en effet les agences qui perçoivent une taxe sur quiconque nécessite une intervention de leur part. Deux types de taxes sont perçues:

- une redevance sur les prélèvements d'eau, donc au niveau des compteurs.
- une redevance sur la pollution, soit au niveau des communes, soit au niveau des industries selon un



Le recyclage des eaux usées.

Cedric GUERMONPREZ

barème d'estimation forfaitaire en fonction de la pollution rejetée.

Les ressources ainsi collectées sont restituées, redistribuées aux communes et industries sous forme de subventions à l'investissement pour l'épuration et la recherche... de fonctionnement: par exemple sous forme de primes au bon fonctionnement des installations d'épuration.

Comme preuve de saine gestion, les agences appliquent une politique de «transparence». Elles publient annuellement un bilan moral et financier largement diffusé.

Les agences de l'eau n'ont aucune contrainte administrative mais bien un rôle financier à l'exclusion de tout rôle de police d'eau.

Un conseil d'administration regroupant tous les partenaires concernés par la politique de l'eau (administrations, industries, mandataires politiques, consommateurs, pêcheurs, milieu associatif, etc.) prend l'ensemble des décisions. La gestion des ressources et la désignation des bénéficiaires est donc collégiale. L'agence de bassin Artois-Picardie occupe une centaine de personnes chargées de l'application des décisions du conseil d'administration.

Car il ne suffit pas de construire des stations d'épuration pour que l'eau conserve un certain niveau de qualité, les Agences de l'eau tiennent une politique

d'information et de sensibilisation originale en organisant des «fêtes de l'eau» dans les communes. Un important budget, (1% du budget global pour Artois-Picardie) est consacré à une politique cohérente et ambitieuse de formation scolaire.

- conférences illustrées de diapositives dans les classes.
- classeur de 50 diapositives pédagogiques: complément attractif aux cours du secondaire.
- classes d'eau parfois internationales.
- matériel de test remis aux écoles.

Le but final de cette politique de sensibilisation est d'arriver à faire admettre que la taxe payée ne les autorise pas pour autant à polluer plus et qu'aucune subvention n'est accordée pour de nouvelles usines qui pour s'implanter doivent respecter le contrat «Rivières propres» et avoir résolu tous leurs problèmes d'eau et de rejets.

Monsieur Duhem fait aussi remarquer que face à l'application des Lois sur l'Eau, la réaction des industriels fut assez brutale, ceux-ci ayant même menacé de s'installer ... en Belgique.

Mais suite à un dosage judicieux des taxes et grâce à une opinion publique favorable à la protection de l'environnement, ces taxes sont actuellement passées dans les mentalités.

J.-P. Bartholeyns



CAMPAGNE

PHILATELIE ET PROTECTION DES GROTTES

La protection des grottes passe inévitablement par des actions concrètes.

Et si les actions de sensibilisation sont souvent utiles, leur efficacité réelle ne se manifeste souvent qu'après une génération. Des mesures efficaces et durables peuvent aussi être prises, mais d'application immédiate. Les classements de sites en sont un exemple-type.

La flamme mise au point par la Régie des postes françaises nous en donne ici un bel exemple où le site classé des Grottes de Choranche (Vercors) fait l'objet d'une campagne publicitaire mais aussi de sensibilisation du grand public.

JPB



LE «PETIT CREUX», ÇA EXISTE! POURQUOI NE PAS LE COMBLER?

Nous avons constaté que, sauf erreur de notre part, vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation pour 1991 à la Commission de Protection des Sites Spéléologiques.

Un «petit creux», quand on est spéléo, ça existe: l'excitation d'une découverte, une difficulté passagère, un événement imprévu, ou plus simplement un oubli, ça arrive à tout le monde.

Faites un pas, un seul, et nous en ferons un aussi: versez-nous dès aujourd'hui votre cotisation pour 1991, et dès réception de votre paiement vous refigurerez sur le listing des membres.

Ainsi, tout le monde y gagne: vous, car vous recevrez l'Echo de l'Égout qui paraîtra à nouveau en 1991) et nous aussi, car pour la Commission de Protection des Sites Spéléologiques, votre cotisation est essentielle.

C'est aussi grâce à votre soutien et à votre cotisation

que nous pouvons réaliser les actions et interventions dont vous aurez certainement reconnu la nécessité et le bien-fondé:

- * des brochures de sensibilisation
- * une exposition itinérante,
- * des documents pédagogiques,
- * du matériel audio-visuel,
- * des interventions pour la sauvegarde et la protection des eaux et des sites karstiques. (études d'impact, dossiers de classement, inventaires pollution, etc.)

Bref, des services qui valent bien plus que votre cotisation.

Ne dites pas: «Cela ne me servira plus...» ou «Je ne me sens pas concerné...» Pensez aux autres, pensez à vos enfants! Quelle eau boirons-nous demain? Nous en buvons tous! C'est cela, la solidarité.

Pour toutes ces raisons, nous attendons votre cotisation 1991 (300 F à verser au compte 000-1587381-73 de la C.P.S.S. -21, avenue Rodin à 1050 Bruxelles) et sommes persuadés de pouvoir vous compter plus nombreux cette année encore.

La sauvegarde des grottes intéresse les spéléos en priorité mais vous êtes tous concernés par la protection de nos réserves d'eau potabilisable.

A MEDITER

IL ETAIT UNE FOIS...

Historique de la protection des sites calcaires en Belgique (1ère Partie)

La protection des sites karstiques a connu ses premiers débuts il y a une vingtaine d'années. Depuis lors, la sensibilisation du monde spéléologique ainsi que du grand public se fait de plus en plus vive. Les études d'impact et les publications se multiplient, mais sur le terrain, les résultats sont maigres...

Pourtant, les agressions contre le milieu souterrain sont connues depuis bien longtemps.

Déjà au 19^{ème} siècle, dans notre pays, des premiers «protecteurs de la Nature» soulignent la nécessité d'entreprendre certaines actions destinées à sauvegarder notre patrimoine spéléologique.

Voici réunies quelques anciennes citations, qui restent toujours d'actualité, et qui nous montrent que, bien qu'un long chemin ait déjà été parcouru, il reste bien du pain sur la planche!

En 1837, un coup de mine met à jour la «Grotte de Tilff» (Ste Anne). La grotte est remarquable, ornée de nombreuses concrétions. Le journaliste Th. Weustenraad qui visite la grotte accompagné de Ch. Grangagne en donne une description lyrique. L'article se termine néanmoins par une mise en garde:

... Allez donc voir la grotte! Mais de grâce ne brisez rien, ne mutiliez rien, n'emportez rien! Tenez-vous à transmettre à vos contemporains et à la postérité une preuve de votre visite à la grotte de Tilff, inscrivez vos noms, prénoms, votre âge, lieu de naissance, vos qualités même, si vous voulez, sur le registre tenu à cet effet par M. Mention et déposé à son hôtel; mais respect à la grotte! Respect à l'une des plus magnifiques créations de la nature!

Il est navrant de constater qu'un papier, vieux de 150 ans, n'a rien perdu de son actualité; les recommandations de Th. Weustenraad pourraient avoir été écrites il y a une semaine!

Vandalisme et saccage gratuit existent encore de nos jours. Peu de cavités facilement accessibles ont gardé leur éclat d'origine, exceptées celles qui, dès leur découverte, ont été protégées des agressions extérieures de quelque type que ce soit.

M. Edouard Dupont (1841-1911), géologue et directeur du Musée d'Histoire Naturelle de Bruxelles, fouilla minutieusement les cavernes de Furfooz, Falmignoul, Montaigle et Goyet entre 1864 et 1868. Il découvrit quantité d'ossements et outils préhistoriques. En 1873 paraît un résumé du résultat de ces recherches, dans son livre: «L'homme pendant les âges de la pierre». Il nous explique brièvement pourquoi certaines cavernes, plutôt que d'autres, ont été visitées par nos ancêtres et par l'homme contemporain, ceci pour de différentes raisons:

... Ces cavernes sont, en effet, larges et hautes à l'entrée et d'un accès souvent facile - circonstances recherchées par nos sauvages ancêtres autant que par les amateurs de jardins pittoresques. Aussi, aucune de ces grottes n'a échappé à la main moderne. Le plus ancien de l'homme dans notre vieille cité, est ainsi perdu sans remède...

On est forcé de se rendre compte que le pillage de concrétions et d'objets préhistoriques est très ancien, car assez lucratif. L'auteur pointe du doigt l'homme moderne (Homo Sapiens Sapiens) qui fait toujours passer son intérêt en premier lieu, sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes.

En 1912 paraît dans notre pays un premier ouvrage consacré dans son entièreté à la protection de la Nature. Il s'agit du livre de Jean Massart: «Pour la protection de la nature en Belgique.» Une partie de l'ouvrage traite de la protection des sites en terrain calcaire. Massart nous décrit différents lieux qui, à ses yeux, méritent une protection, voire même un classement:

A environ trois kilomètres de la station de Trooz, en remontant la vallée de la Soumagne, au lieu-dit «Fond-de-Forêt», existait un coin pittoresque, abominablement défigurée de nos jours par une carrière et un terril de charbonnage.

Non loin de la carrière, dans le même massif calcaire existent, encore intactes, deux cavernes rapprochées, qui furent fouillées dès 1830 par le Dr Schmerling, de Liège, l'initiateur des recherches préhistoriques en Belgique.

Des diverses cavernes fouillées par le Dr Schmerling, ce sont celles de «Fond-de-Forêt» qui seules, subsistent.

Nous sommes obligés de constater que le travail dévastateur de certaines carrières remonte assez loin dans le temps. Déjà plusieurs cavités d'un intérêt préhistorique incontestable avaient disparu au début de notre siècle.

Pour éviter de futures détériorations de la nature, Massart poussa en 1912 un cri d'alerte:

«Les sites scientifiques, comme les sites pittoresques et les monuments, doivent être mis à l'abri des attentats de l'ignorance ou d'un utilitarisme outré. (...) La science, à la poursuite de la vérité, a droit aux mêmes égards que l'art, à la poursuite de la beauté.»

Mais cette ignorance, qui existe encore aujourd'hui, est responsable de bien des détériorations du milieu naturel. La plupart des gens ne se rendent pas compte du tort irréversible qu'ils causent aux sites naturels.

La sensibilisation du grand public, entamée par

des précurseurs comme Weustenraad, Dupont, Massart et d'autres, doit continuer à se faire inlassablement. La moindre bataille gagnée, le moindre pas en avant est une victoire face à l'ignorance.

Een stukje geschiedenis.

Enkele uitspraken en teksten betreffende de karstbescherming worden onder de loupe genomen. Niets bijzonders, zei het dan dat sommige van deze uitspraken meer dan een eeuw oud zijn. Sindsdien namen de aggressies op het ondergronds milieu steeds toe en wezenlijke veranderingen blijven nog steeds uit.

Dans le prochain numéro nous présenterons un des plus ardents défenseurs de la nature de l'avant-guerre: Edmond Rahir.

RONGE Eric



La délégation de la C.P.S.S.

photo JPB

CAMPAGNE

FRANCE: «EAU 2000» JOURNÉE «EAU FORTE»

En 1991, au niveau national sera organisé «Les assises de l'Eau». Le secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement a engagé en 1990 une large concertation au niveau de chaque bassin laquelle seront associés: mandataires politiques, administrations, usagers, industriels, associations. Cette réflexion se concrétisera par un document «Eau 2000», qui présentera l'état des problèmes de l'eau en France et précisera les orientations, les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre par l'Etat et ses établissements publics.

Dans le cadre de la journée «Eau Forte» du 14 décembre 1990 à Marc-en-Baroeul, l'Agence de Bassin Artois-Picardie a invité des jeunes Européens (Anglais, Allemands, Belges néerlandophones et francophones, Français) à venir témoigner sur la sauvegarde de l'environnement dans leur région et plus particulièrement sur la protection de l'eau.

La Région Wallonne avait sélectionné quatre groupes pour leurs réalisations et leurs projets.

Mais comment ces jeunes se sont-ils ouverts à l'environnement?

- **Par motivation**, dès 16 ans les jeunes choisissent l'environnement à l'école.

A la Reid, l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique (IPEA) leur offre, dans un cadre naturel privilégié, une infrastructure moderne et des programmes d'agronomie, d'horticulture, de sylviculture, mais aussi, première en Wallonie, d'études et de gestion de la nature. Concrètement, ces jeunes sont préparés, dès 18 ans, aux métiers de l'environnement.

- **Par le sport**: la spéléologie est une passion mais aussi une prise de conscience de la pollution des nappes aquifères. La Commission de Protection des Sites Spéléologiques (C.P.S.S.), représentée à cette occasion par des élèves des sections techniques chimie et technique accueil-tourisme de l'Institut Technique

Communal Frans Fischer, se consacre à la sauvegarde des eaux souterraines, des grottes et des paysages typiques des régions calcaires. Films, vidéos, affiches, expositions, maquette sont à la disposition du public. Du concret pour les jeunes: une brochure: «Grottes et eaux souterraines, trésors à protéger» est destinée aux 5^{ème} et 6^{ème} de l'enseignement primaire.

En projet: un inventaire cartographique et descriptif des sites karstiques et des rivières souterraines de Wallonie assorti... d'un état des lieux et de mesures de protection.

- **Par tradition**, des jeunes scouts proches de la nature et toujours prêts, se sont mis au contact de l'environnement. En un week-end, l'opération Sources, organisée en 84 par la Fédération des scouts Catholiques (F.S.C.) a, sous la direction scientifique d'une université et d'institutions de contrôle de l'eau, prélevé autour de 1500 échantillons d'eau de sources en respectant un protocole d'analyse.

Une réalisation concrète: l'édition d'une carte photo instantanée de la teneur en nitrates des sources de Wallonie et du Brabant.

- **Par les médias**: les jeunes de 7 à 77 ans ont prouvé que la pollution n'a pas de frontières. Ainsi, 100 tonnes de déchets divers ont été retirés de la Grand Honnelle (B) et de l'Hogneau (F) lors de l'opération «Rivières propres pour matins d'été» (août 84).

Un cocktail efficace: des communes qui en veulent, des gens qui se mouillent, une TV et une radio qui parlent! Concrètement, l'opération est renouvelée en 1990. Un espoir: convaincre les riverains de sauvegarder leur rivière.

J.-P. BARTHOLEYNS

«Eau 2000»

Verslag van een projekt waarbij een uitwisseling en samenkomst van jongeren in Frankrijk rond het algemene thema van de milieubescherming plaats had. Er wordt eveneens nagegaan op welke wijze jongeren tussen 16 en 18 jaar de milieuproblematiek benaderen.

DOSSIER

LES CHAUVES-SOURIS DE LOMPRET N'AIMENT PAS LE ROCK

Samedi dernier, un groupe de spéléologues de la région de Charleroi s'était donné rendez-vous dans une grotte de Lompret, à proximité de l'Eau Blanche. Les membres du club «Les Roches Noires», d'Ham-sur-Heure, entendaient non pas pratiquer leur hobby mais participer à un repas, avec animation musicale et lumineuse.

Dépourvus de la moindre autorisation communale, les organisateurs avaient en outre négligé de prendre l'avis des hôtes traditionnels des grottes et des cavernes, qui hibernaient paisiblement en attendant le retour du printemps. Brutalement sorties de leur léthargie, les chauves-souris ont volé dans tous les sens, sous l'emprise du stress.

Les Eaux-et-Forêts, qui sont rapidement descendus sur les lieux, ont sermonné les indécents spéléologues, qui ont fait preuve d'une grande inconscience et d'un manque évident de respect pour un milieu qu'ils côtoient pourtant souvent. Les Eaux-et-Forêts ont également demandé une remise en état des lieux.

Durant les mois d'hiver, les fonctions physiologiques de la chauve-souris fonctionnent au ralenti. Un réveil prématuré oblige le chéiroptère à puiser dans ses réserves, ce qui risque de compromettre ses chances de survie. Selon des relevés chéiroptérologiques, la grotte de Lompret abrite généralement trois espèces différentes de chauves-souris.

In «Le Rappel» janvier 1990

INVITATION A LA COLLABORATION

Une décharge en terrain karstique?
Un égout se déverse dans un chanoir?
Des concrétions massacrées par des vandales?
Une grotte menacée de destruction?
Un cas flagrant de pollution? ...

INFORMEZ-NOUS, réalisez un petit dossier, transmettez-le nous ou mieux, venez nous le présenter. La réunion du premier mardi de chaque mois est ouverte à tous. Vous y êtes les bienvenus dès 20H30. La C.P.S.S. est à votre disposition. Ensemble, protégeons notre patrimoine.

Notre adresse: **C.P.S.S.**
Avenue A. Rodin, 21
1050 - BRUXELLES
Tél: 02/647.54.90

EN PRET

Des films 16 mm, des vidéocassettes, diapositives didactiques et des expositions sur les problèmes de protection et de pollution des sites et des eaux souterraines sont à votre disposition. Si vous êtes intéressés ou pour plus de détails, contactez-nous.
C.P.S.S. tél: 02/647.54.90

CONTINUEZ A SOUTENIR NOTRE ACTION

Votre adhésion à la Commission de Protection des Sites Spéléologiques (C.P.S.S.) et ses régionales, la Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (C.W.E.P.S.S.), la Commission Bruxelloise d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (C.B.E.P.S.S.) se termine au 31 décembre.

Si vous désirez continuer à soutenir notre a.s.b.l., et recevoir votre carte de membre 1991, nous vous invitons à renouveler votre cotisation au moyen du bulletin de virement ci-joint:

- 300 F membre adhérent (200 F pour les membres UBS, VVS, FCRSA)
 - 400 F membre effectif (300 F pour les membres UBS, VVS, FCRSA)
 - 1.000 F pour les clubs et associations.
- Les dons de 1000 F et plus sont déductibles d'impôt.

Cotisation 1991 à verser au compte 000/1587381/73 de la C.P.S.S.

Cette cotisation donne droit à:

- l'abonnement annuel de l'Echo de l'Egout
- 10% de réduction sur les achats à la Boutique C.P.S.S.
- prêt gratuit de l'exposition «Grottes en péril» et de la mini-expo
- prêt gratuit de films, diapos et vidéocassettes
- accès gratuit à la bibliothèque C.P.S.S. et à la documentation spécifique.

A la boutique de la Commission de Protection des Sites Spéléologiques (C.P.S.S.)

	P.V.	membres	port
- Actes de la journée des eaux karstiques (1984)	390	351	+20 F
- Fascicule «Les Grottes» (1986)	40	36	+14 F
- Affiche-Poster «Grottes en Péril» (40 x 60)	60	54	+25 F
- Poster didactique en couleur «Pollution d'un massif calcaire» (40 x 60)	60	54	+25 F
- Affichette «Grottes en péril» (A4)	20	18	+14 F
- Affichette «Faisons-nous de la Poubelgique» (A4)	20	18	+14 F
- Autocollant signé Franquin	30	18	+14 F
- Autocollant «balayeur»	20	18	+14 F
NB: par 10 autocollants: 20 % de réduction			
- Brochure grand public «Eaux souterraines et grottes en péril»	110	100	+20 F
- Brochure primaire «Grottes et Eaux souterraines, trésors à protéger»	130	117	+20 F
Pour les écoles: par 20 ex.			
- Réouverture de la Carrière de l'Alouette (dossier et plan)	100	90	gratuit +20 F

10% DE RÉDUCTION (FRAIS DE PORT EN SUS SONT ACCORDÉS AUX MEMBRES C.P.S.S.)

Ces documents peuvent être obtenus par versement au compte 000/1587381/73 de la C.P.S.S.

FICHER ADRESSES

Le travail d'encodage des adresses est fastidieux: peut-être une erreur s'est-elle glissée dans votre étiquette-adresse, votre code postal peut avoir changé?

Si oui, prévenez-nous au plus vite et renvoyez-nous l'étiquette avec les corrections éventuelles.

Il est possible que vous receviez 2 ou plusieurs numéros. Merci de nous le signaler également en nous renvoyant les étiquettes corrigées.

Merci
La rédaction

COMMISSION DE PROTECTION DES SITES SPÉLÉOLOGIQUES

Secrétariat permanent:
Av. A. Rodin, 21 - 1050 BRUXELLES
Tél: 02/647.54.90

L'Echo de l'Egout est publié avec l'aide:

- de la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale
- de la Province de Brabant
- et grâce à l'aimable collaboration de P. Wattecamp, imprimeur et de la VVS

- * les articles signés n'engagent que leurs auteurs.
- * les articles publiés dans ce périodique sont «reproduction souhaitée», moyennant la citation exacte de la source et de l'auteur.

Dactylo: O. Tribel, V. Sobet
Mise en page: J.-P. Bartholeyns.
Collaboration: K. Bouckaert, G.Thys, E.Rongé.

Copywriting et Lay-out



Illustrations et mise en page



Imprimerie



Infographie



Mise au net et Photogravure



Flashage



Formation et Assistance

PE & E

Un monde où les souris sont reines.

53 Rue du Feu
1190 Bruxelles
Tél.: 02/344 07 00
Fax: 02/343 79 39